



**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE MUNICIPAL PORTANT DEROGATION DE TONNAGE DONNEE AUX VEHICULES AGISSANT POUR L'ENTREPRISE AZURBAT, AVENUE FERNAND DUNAN, AVENUE DES HELLENES, BOULEVARD DU MARECHAL LECLERC, BOULEVARD EUGENE GAUTHIER, BOULEVARD PAUL DEROULEDE, BOULEVARD EDOUARD VII ET BOULEVARD DE SUEDE, LE 02 MAI 2023 DE 06H00 A 08H00, AFIN D'EFFECTUER L'ENLEVEMENT D'UNE PELLE MECANIQUE SUR UN CHANTIER AU 02 BOULEVARD DE SUEDE

N° : **230452**      DATE D’AFFICHAGE : **28 AVR. 2023**

**LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,  
Vu le Code Pénal,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2215-1,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents,  
Vu la délibération municipale n°4 du 06 décembre 2022 portant sur les droits de voirie, places et stationnements – actualisation,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2002-100 en date du 04/02/2002 relatif à la lutte contre le bruit,  
Vu le décret en date du 17 octobre 2011 portant création de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,  
Vu l'arrêté départemental n°2011-09-12 en date du 05 septembre 2011 portant limitation de charge et gabarit sur les ex routes départementales.

Vu la demande en date du 19 avril 2023, présentée par l'entreprise AZURBAT, ayant son siège au 02, avenue Maréchal Foch 06230 VILLEFRANCHE-SUR-MER, (Tél : 06.32.29.25.89), qui sollicite un arrêté de dérogation de tonnage pour des camions agissant pour l'entreprise n'excédant pas 44 tonnes de P.T.A.C, afin d'effectuer l'enlèvement d'une pelle mécanique sur un chantier sis 02, boulevard de Suède, le 02 mai 2023 de 06h00 à 08h00.

Vu l'avis favorable de la Métropole Nice Côte d'Azur Direction de l'Exploitation et de la Proximité Territoriale – Subdivision Littoral Est – Immeuble le Plaza – 455 Promenade des Anglais, 06364 Nice Cedex 4.

Considérant qu'il convient de répondre favorablement à cette demande.

**ARRETE**

